

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de service
public 100,7
du 13 décembre 2024

Présent*es (par vidéoconférence) :

Présidente Mme Josée Hansen, en remplacement de Mme Véronique Faber

Membres M. Tom Hermes
 M. Steph Meyers
 M. Pierre Reuter
 M. Max Rosen
 M. Raphaël Kies
 M. Thierry Zeien
 Mme Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement

Directeur M. Jean-Lou Siweck

 M. Yves Stephany, directeur de la programmation

Secrétaire Mme Pia Betz

Excusées : Mme Véronique Faber, ayant donné procuration à Mme Hansen
 Mme Tania Brugnoni, ayant donné procuration à M. Meyers

A. Points pour décision

1. Adoption de l'ordre du jour

✓ **L'ordre du jour est adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 22 octobre 2024

✓ **Le PV est adopté.**

B. Points pour information

3. Point « Publikumsrot » par M. Yves Stephany

Sur base d'une note, M. Siweck fait le point sur le fonctionnement du *Publikumsrot* depuis sa première réunion en février 2024. Par rapport au cadre arrêté en automne 2023 par le conseil d'administration pour le fonctionnement du *Publikumsrot*, deux questions ont été soulevées par les membres de l'organe consultatif : Premièrement, la durée des premiers mandats, alors que pour un tiers des membres il est prévu qu'ils se terminent dès fin 2025 après deux ans (12 membres avec 4 renouvellements chaque année). M. Siweck propose d'aligner les mandats des membres avec les saisons des programmes, donc de début juillet à fin juin, ce qui prolongerait les premiers mandats de 6 mois. Il privilégie cette solution à celle d'introduire la possibilité de renouvellements de mandats. Deuxièmement, les membres du *Publikumsrot* se sont renseignés sur la possibilité de recevoir des indemnités. M. Siweck rappelle que des indemnités n'ont pas été prévues, mais sont par exemple versées dans les conseils de l'audience suisses. Une option serait de rembourser les frais de route et les frais de parking.

M. Stephany fait ensuite le point sur les travaux du *Publikumsrot* en relation avec les programmes de la radio. Un échange avait ainsi été organisé au printemps sur la refonte de la matinale. Un questionnaire avait préalablement été transmis aux membres du *Publikumsrot*. Il explique que le groupe a présenté une position commune sur les réponses, mais rappelle que l'objectif de leur consultation n'est pas un consensus, mais que l'idée était de laisser chaque membre exprimer son point de vue personnel. L'exercice était renouvelé début décembre pour un premier bilan de la nouvelle matinale *Moiesstudio*. Le nouveau questionnaire a été rempli par les membres individuellement. Le chef de la programmation explique que globalement, les retours ont été très utiles. Par exemple, les membres du *Publikumsrot* ont considéré que l'ancienne matinale était assez agitée : des changements ont eu lieu pour remédier à cette critique. Pour la suite, il est prévu de consulter le *Publikumsrot* trois fois par an.

En réponse à des questions de membres du conseil d'administration, M. Siweck précise les règles de fonctionnement du *Publikumsrot*, notamment leur liberté de se saisir de tout sujet et de pouvoir librement communiquer sur leur travail. Il explique qu'un rapport d'activité du *Publikumsrot* sera repris dans le rapport annuel du MSP 100,7. Il est ouvert à prévoir sur le site internet de la radio une possibilité de contacter le *Publikumsrot*, note toutefois qu'il n'a pas le rôle de médiateur et que les membres n'ont pas été sélectionnés dans cette optique.

Les membres discutent comment prévoir les renouvellements des membres, proposent de voir s'il y en a qui veulent éventuellement partir d'eux-mêmes, ce qui permettrait à d'autres de reprendre le mandat.

Mme Hansen résume qu'il y a consensus sur le fait que les premiers mandats devraient être prolongés de six mois. La question d'un remboursement de frais voire l'octroi d'une indemnité sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.

4. Point « Mécanisme des plaintes »

Sur base d'une note, M. Siweck explique que l'équipe de la radio répond en général aux retours du public, mais que le mécanisme prévu dans la loi appelle pour un formalisme plus poussé, qui aujourd'hui fait défaut. Il explique que dans ce contexte se pose la question sur la définition d'un « retour du public » : faut-il considérer chaque message sur un réseau social et les courriels envoyés directement aux membres de l'équipe ou limiter cette définition à une plainte articulée envoyée à la

direction ou à une adresse à prévoir ? Il propose en réponse d'introduire une adresse de courrier électronique dédiée ou un formulaire de plainte sur le site internet de la radio avec une procédure formalisée de plainte, y compris l'engagement de donner une suite aux retours reçus et de répondre aux plaignants dans un délai donné. Il donne l'exemple de la BBC, qui dispose d'un tel formulaire en ligne.

La commissaire de gouvernement explique que cela a en effet été l'intention de la loi : de prévoir un canal séparé pour adresser des plaintes éventuelles des auditeurs et auditrices.

En réponse aux questions de membres du conseil d'administration, M. Siweck précise, d'une part, que la procédure proposée permettra d'informer le conseil d'administration de manière régulière sur les plaintes reçues et, d'autre part, que les retours visés sont en premier lieu ceux d'auditeurs, alors que les personnes visées par des reportages de la radio ont au-delà notamment accès à la commission des plaintes du Conseil de presse. En ce qui concerne les commentaires sur les réseaux sociaux, M. Siweck explique que la radio veille à y répondre, mais qu'il ne s'agit pas d'un suivi formalisé.

Le conseil d'administration approuve l'idée d'établir un processus formalisé sur base d'une adresse de courrier électronique reprise sur le site internet de la radio et retient de faire un premier point après six mois.

5. Rapport de la Cour des comptes

Le conseil d'administration prend note du rapport de la Cour des comptes relatif aux exercices 2019 à 2022. M. Siweck fait le point sur la mise à niveau des outils de gestion numériques prévue pour prendre en compte les recommandations de la Cour des comptes.

6. Ressources humaines : mise à jour

M. Siweck fait le point sur les ressources humaines sur base d'une note. Une personne a été recrutée en tant que productrice de contenus pour le jeune public et un autre recrutement est en cours (poste marketing). D'autres postes seront ouverts en 2025.

Mme Hansen félicite la présence de nombreuses jeunes personnes douées dans la radio, sous forme de volontariats et de stages notamment.

M. Siweck souligne qu'en effet, la radio investit dans la formation de jeunes talents et continue à viser à se diversifier.

C. Divers

7. Visite Ministre déléguée

M. Siweck explique qu'une entrevue est prévue mardi 17 décembre 2024 avec la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, Elisabeth Margue. L'entrevue a été demandée comme les représentants de la radio n'ont pas encore eu l'occasion de s'échanger formellement avec elle. L'idée serait de se présenter, parler de l'étude sur la deuxième langue prévue dans la convention pluriannuelle ainsi que de discuter du DAB+ et des défis pour la langue luxembourgeoise à l'ère des grands modèles de langage et l'intelligence artificielle.

8. Nouvelle App

M. Siweck explique que la sortie de la nouvelle application mobile est prévue pour la troisième semaine de 2025.

9. Kannerradionuecht

M. Siweck explique être satisfait de cette deuxième *Kannerradionuecht*. Le nombre de demandes sur les brochures a été stable par rapport à la première édition. Pendant l'émission, les retours ont été positifs et plus nombreux alors que l'écoute par streaming a aussi augmenté par rapport à l'année précédente.

10. Etude d'audience

M. Siweck explique que l'établissement a reçu une offre de la part d'IP pour acquérir l'étude d'audience des radio, de la télévision et du cinéma en cours de réalisation. Il existe l'option d'acheter soit les seuls chiffres de la radio 100,7 soit l'étude complète.

11. ALIA

Contrairement à ce qui avait été espéré lors de la réunion précédente, M. Siweck indique que le dossier « CMCM » n'a pas encore été tranché par le conseil d'administration de l'ALIA. Le dossier est donc toujours en cours.

12. Divers

Mme Flammang demande s'il y a eu des nouvelles sur les échanges avec le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN), où il a été question des suites à donner en cas de coupure de courant prolongée, et plus précisément comment, dans un tel cas, des lignes de communication entre le centre de crise de l'Etat et les médias pourraient être maintenues. M. Siweck explique qu'au niveau des connections techniques, le HCPN a relié le siège de RTL, auquel celui du MSP 100,7 est relié en boucle par fibres optiques. Une connexion directe au centre de crise n'est pas prévue par le HCPN. Des procédures pour la diffusion de messages officiels en cas de crise sont prévues d'être mises en place. Le HCPN contactera l'établissement à ce sujet.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au 11 février 2025 à 14h30 au siège de la radio et sera suivie d'un dîner. Il sera encore convenu, après consultation de l'équipe de la radio, si le pot du nouvel an aura lieu à 14h00 ou à 17h00.



Josée Hansen,
Présidente en remplacement de Véronique Faber



Pia Betz,
Secrétaire